

RÉFORME DU COLLÈGE, OBLIGATIONS DE SERVICE : L'HEURE EST À LA MOBILISATION !

INFORMER, DÉBATTRE, CONSTRUIRE LA MOBILISATION



La journée du 9 avril, décidée par les confédérations CGT et FO et placée sous le signe du refus de l'austérité, est une étape importante dans le processus de mobilisation interprofessionnelle nécessaire pour imposer une autre politique économique et sociale. La FSU a pris sa place dans cette journée en œuvrant dans l'intersyndicale Fonction Publique à l'écriture d'un appel centré sur les besoins des services publics et de leurs personnels, frappés eux aussi par l'austérité.

Dans le cadre de cette journée, la CAN* appelle l'ensemble de la profession à se mettre en grève le 9 avril, à participer aux manifestations et à débattre de la situation des établissements pour la rentrée 2015, de la question salariale et des conditions de travail, en participant aux assemblées générales à l'initiative du SNES et de la FSU.

Face aux attaques contre le second degré (projet de réforme du collège, textes d'application du décret ORS, mise en place de hiérarchies intermédiaires, maintien de la réforme du lycée Chatel...) qui convergent pour imposer une vision du métier et une organisation du collège que le SNES-FSU combat, il est urgent de mettre en place un plan d'action inscrit dans la durée :

- le SNES-FSU s'est adressé publiquement à la Ministre sur son projet de réforme du collège et sur sa décision de ne pas consulter largement nos professions sur ce projet et sur les projets de programmes à venir,
- dans les AG du 9 avril, il appelle les personnels à débattre de la situation du second degré et des modalités d'action, et en particulier d'une grève second degré en mai.

Il appelle à construire collectivement dès maintenant le refus de la mise en place des différents conseils de cycle, de niveau et leurs coordonnateurs et de l'obligation envisagée par nombre de chefs d'établissements de rendre obligatoires des réunions qui ne le sont pas aujourd'hui. Cette mobilisation doit contraindre le ministère sur l'ensemble de ces dispositions qui alourdissent notre charge de travail et ne respectent pas notre liberté pédagogique.

Le SNES-FSU fournira le matériel pour construire le rapport de force nécessaire, mener les débats et l'action dans les établissements et tiendra régulièrement informée la profession sur la situation.

MOTION ACTION VOTÉE À LA CAN DU 25 MARS 2015*

* CAN : Commission Administrative Nationale du SNES

Sommaire

- p. 1 : un plan d'action pour le Second degré
- p. 2 : pétition « obligation de service »
- p. 3 : pétition « réforme du collège, un projet hors sujet »
- p. 4 : lettre du SNES-FSU à la Ministre

Encart central :
affiche collège pour le panneau syndical



Réunionite, hiérarchies intermédiaires... c'est NON!

Hausse de la charge de travail, multiplication des réunions, multiplication des hiérarchies intermédiaires... Les textes d'application du décret sur les obligations réglementaires de service des professeurs comportent des éléments inacceptables: ils ne respectent pas l'esprit du décret de 2014, et portent des menaces de dégradation profonde de nos conditions de travail s'ils étaient maintenus en l'état. Nous exigeons que ces éléments soient supprimés et n'entrent pas en application.

Nous refusons donc:

- l'obligation de participer à toute réunion pédagogique non-institutionnelle;
- l'obligation de siéger, sur simple désignation du chef d'établissement, dans toutes les instances pédagogiques (conseil pédagogique, école-collège, cycle), telles qu'elles sont organisées par le décret du 22/10/2014;
- la possibilité d'imposer plus d'une heure supplémentaire aux personnels;
- l'obligation d'évaluer, en dehors des examens, des élèves que nous n'avons pas en charge dans nos classes;
- la création de hiérarchies intermédiaires telles que coordinateurs de cycle ou de niveau.

Nous exigeons:

- que la liberté pédagogique des enseignants soit absolument respectée;
- que les «indemnités pour missions particulières» (IMP) puissent être transformées en décharge sur simple demande des personnels;
- que ces IMP, si elles sont maintenues, soient mieux encadrées nationalement.

NOM	PRENOM	INFORMATIONS	SIGNATURE

A RETOURNER A SNES VERSAILLES :

- par courrier : 3, rue Guy Gouyon du Verger - 94 112 ARCUEIL cedex
- par fax : 01 41 24 80 62 ou par mail : s3ver@sn.es.edu



REFORME DU COLLEGE

**ALORS COMME ÇA, J'ENNUIE MES ELEVES
AVEC DES COURS « MAGISTRAUX » ?**

Le projet de réforme s'appuie sur une méconnaissance totale de notre métier d'enseignant, nous présente comme des professionnels incapables de renouveler leurs pratiques. **CRIONS NOTRE COLERE !**



**#EPIcestNON
#collège2016**

PETITION CONTRE UNE REFORME HORS-SUJET !

Le projet de réforme du collège annoncé par la ministre s'appuie sur l'augmentation dangereuse de l'autonomie des établissements, une conception problématique de l'interdisciplinarité et de l'accompagnement personnalisé, un sort calamiteux réservé aux langues vivantes, régionales et anciennes, la globalisation des horaires d'enseignements artistiques, ainsi que ceux technologiques et scientifiques. Notre charge de travail s'en trouverait accrue et notre liberté pédagogique attaquée. C'est pourquoi nous n'acceptons pas ce projet.

La nécessaire réforme du collège, pour être efficace, suppose la réduction des effectifs des classes, une diversification des situations pédagogiques, des programmes plus cohérents, un système éducatif moins concurrentiel à l'aide d'une carte scolaire révisée.

Nous exigeons :

- ✓ la baisse significative des effectifs par classe ;
- ✓ des dédoublements dans toutes les disciplines ; des enseignements disciplinaires solides et reconnus, des horaires nationaux ;
- ✓ des moyens de concertation, en particulier pour une interdisciplinarité s'appuyant sur les programmes ;
- ✓ des langues vivantes et régionales confortées, une carte diversifiée ;
- ✓ le maintien des options latin et grec ; une formation initiale et continue digne de ce nom ;
- ✓ une révision de la carte scolaire assurant une plus grande mixité sociale ;
- ✓ une amélioration des conditions de vie et d'étude dans les collèges, des vies scolaires renforcées ;
- ✓ le respect du principe de la consultation des personnels sur des sujets d'une telle importance.

NOM	PRENOM	INFORMATIONS	SIGNATURE

A RETOURNER A SNES VERSAILLES :

- par courrier : 3, rue Guy Gouyon du Verger - 94 112 ARCUEIL cedex
- par fax : 01 41 24 80 62 ou par mail : s3ver@snes.edu

RÉFORME DU COLLÈGE : LE SNES-FSU S'ADRESSE À LA MINISTRE

Madame la Ministre,

Vous avez mis en discussion avec les organisations syndicales un projet de réforme du collège. Le collège rencontre d'énormes difficultés qui conduisent trop d'élèves au renoncement et placent les personnels en souffrance professionnelle. Il est donc nécessaire de lui permettre de trouver la voie de la réussite et de l'égalité. Et c'est fort de cette conviction que le SNES-FSU vous avait adressé en janvier un courrier, posant le diagnostic des problèmes du collège et ses doutes par rapport aux axes censés guider la future réforme. Sans réponse de votre part, nous nous sommes cependant engagés dans les discussions et avons développé nos propositions.

Le SNES-FSU prend acte de l'affichage, dans votre projet, du maintien de la structuration disciplinaire des enseignements et de l'augmentation de l'horaire professeur sur le cycle 4, la classe de sixième posant un problème particulier en diminuant l'horaire disciplinaire des élèves pour installer une aide déconnectée des disciplines. Cependant, ce projet est essentiellement fondé sur deux principes qui mériteraient un débat large avec les personnels : l'autonomie des établissements et l'interdisciplinarité.

Vous avez exprimé au Conseil supérieur de l'éducation votre respect des enseignants et affirmé ne pas vouloir conduire de réforme contre eux. Les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation qui travaillent dans le second degré ont un haut niveau de qualification, et il serait incompréhensible qu'un projet de réforme du collège ne respecte pas leur professionnalité. Ils ont besoin de temps avec leurs élèves, de possibilité de concertation, de respect de leur liberté pédagogique. Ils acceptent, évidemment, le principe hiérarchique mais refusent la mise en place de hiérarchies intermédiaires dans les établissements et la mise sous tutelle du chef d'établissement, en particulier sur le plan pédagogique. Ainsi le SNES-FSU ne peut accepter la multiplication de conseils divers et de prescriptions de toute nature, la normalisation des pratiques et la vérification tatillonne de l'accomplissement des missions qui ont peu à voir avec « l'autonomie » qu'on prétend donner aux personnels. C'est pourtant ce que votre projet, en lien avec les décrets sur la définition des différents conseils et la circulaire sur les missions particulières, mettrait inévitablement en place !

Les enseignants n'acceptent pas cette autonomie qui n'est pas celle de personnels qualifiés et reconnus, mais celle d'un maillon de la chaîne hiérarchique. La dotation laissée à la discrétion des établissements reproduira les problèmes rencontrés au lycée, en mettant en concurrence les disciplines et les enseignants, en renvoyant au local la gestion de moyens insuffisants, en dégradant les conditions d'apprentissage des élèves. Ils refusent une gouvernance qui pousse les établissements à différencier leurs objectifs selon leur recrutement et les pressions sociales, au détriment d'un égal accès de tous les jeunes à la culture et aux savoirs. C'est pourquoi nous

demandons notamment qu'aucun horaire disciplinaire ne soit globalisé ou annualisé, que soient rétablis dans les grilles horaires les dédoublements existant dans les disciplines expérimentales et en technologie, que les enseignements de langues anciennes et régionales soient financés et qu'une réflexion large soit ouverte sur l'enseignement des langues vivantes au collège et au lycée.

Si le SNES-FSU a toujours porté l'idée qu'une réforme du collège passait aussi par une réflexion sur les contenus enseignés et les possibilités de varier les approches pédagogiques en donnant une place à l'interdisciplinarité, il ne peut accepter la notion « d'enseignements pratiques interdisciplinaires », qui relance le débat totalement dépassé entre enseignement pratique et enseignement théorique avec, de surcroît, des enseignements interdisciplinaires conçus sur des thèmes qui sont surtout des affichages politiques et dont l'intérêt pédagogique reste à démontrer. L'interdisciplinarité construite progressivement dans et avec les disciplines doit rester, selon nous, un outil, au lieu de constituer une fin en soi. Nous souhaitons que vous laissiez se développer les formes d'interdisciplinarité en donnant aux enseignants les outils dans les programmes, comme le Conseil supérieur des programmes se proposait de le faire en repérant des « objets riches » et en octroyant du temps de concertation, au lieu d'imposer des démarches et des contenus proches de ceux des précédents itinéraires de découverte, sans lien avec les programmes, ce qui a conduit la profession à les rejeter.

Vous savez qu'une réforme ne peut se faire sans l'adhésion des personnels chargés de la mettre en œuvre. Pourtant vous avez fait le choix, jamais vu dans l'histoire du système éducatif français, d'une réforme bouclée en trois semaines sans consultation directe ou même sans réelle possibilité de mise en débat dans les établissements. Votre ministère aurait-il peur de connaître l'opinion des personnels qui sont directement concernés par cette réforme ?

En tout état de cause, nous considérons qu'une présentation du projet au CSE du 10 avril n'est plus envisageable.

Madame la Ministre, pour le SNES-FSU, votre projet doit être revu, au moins sur ces deux points que nous considérons comme centraux, et le calendrier doit être considérablement desserré.

Nous restons, Madame la Ministre, dans l'attente d'éléments de réponse qui détermineront notre positionnement dans la réunion de mardi prochain.

Veuillez croire, Madame la Ministre, à notre attachement au service public de l'Éducation Nationale.

Le 30 mars 2015

Frédérique ROLET, Roland HUBERT,
co-secrétaires généraux du SNES-FSU